

La sociabilité littéraire au Québec : de l'usage public de la raison à la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence

Pierre Rajotte

Volume 27, numéro 2 (80), hiver 2002

La sociabilité littéraire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/290052ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/290052ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rajotte, P. (2002). La sociabilité littéraire au Québec : de l'usage public de la raison à la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence. *Voix et Images*, 27(2), 196–215. <https://doi.org/10.7202/290052ar>

Résumé de l'article

Le présent article porte sur la relation entre le champ du pouvoir politique et le champ littéraire telle qu'on peut l'observer à travers les pratiques associatives publiques au Québec du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle. Il s'agit de mettre au jour des ressorts internes de fonctionnement et, surtout, d'évolution qui font se succéder des structures de sociabilité elles-mêmes influencées par des rapports de force propres à la constitution de l'espace public littéraire au Québec. Trois étapes retiennent plus particulièrement notre attention: d'abord l'usage public de la raison et la valorisation du champ intellectuel au lendemain de la Conquête; la formation de l'opinion publique et la valorisation du champ littéraire dans la seconde moitié du XIX^e siècle et, finalement, la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence à la fin du XIX^e siècle.

La sociabilité littéraire au Québec : de l'usage public de la raison à la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence

Pierre Rajotte, Université de Sherbrooke

Le présent article porte sur la relation entre le champ du pouvoir politique et le champ littéraire telle qu'on peut l'observer à travers les pratiques associatives publiques au Québec du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle. Il s'agit de mettre au jour des ressorts internes de fonctionnement et, surtout, d'évolution qui font se succéder des structures de sociabilité elles-mêmes influencées par des rapports de force propres à la constitution de l'espace public littéraire au Québec. Trois étapes retiennent plus particulièrement notre attention : d'abord l'usage public de la raison et la valorisation du champ intellectuel au lendemain de la Conquête; la formation de l'opinion publique et la valorisation du champ littéraire dans la seconde moitié du XIX^e siècle et, finalement, la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence à la fin du XIX^e siècle.

Les pratiques associatives, en tant qu'institutions de la vie littéraire, suscitent de plus en plus l'attention des chercheurs. Cet intérêt est largement tributaire de la fertilité des recherches sociologiques sur une approche fondamentalement politique ou méta-politique du concept de sociabilité. Parallèlement à la théorie mise au point par Pierre Bourdieu au sujet de l'autonomie relative du champ de la culture par rapport aux «pouvoirs» (politiques, religieux, économiques, etc.), les analyses de Jürgen Habermas (1978), de Maurice Agulhon (1979), d'Alain Viala (1985), de Daniel Roche (1988), de Roger Chartier (1990) et de Michel Trebitsch (1992), notamment, ont bien montré qu'à partir des XVII^e et XVIII^e siècles se développent en Europe de nouvelles formes de sociabilités (académies, salons, clubs, cabinets de lecture, etc.) qui se posent plus ou moins explicitement comme réactions critiques aux institutions féodales traditionnelles. Ces pratiques associatives littéraires constituent l'une des premières

organisations de la sphère publique bourgeoise, c'est-à-dire d'un « espace de débat public et démocratique, qui est de l'ordre du politique sans entrer dans les formes du politique, sinon pour les préparer et les préfigurer¹ ».

Selon Habermas, la sociabilité littéraire a directement contribué à l'avènement d'une sphère publique bourgeoise qui tente de plus en plus de faire autorité en fonction de sa culture et de sa compétence intellectuelle. En France, en particulier, les associations représentent au XVIII^e siècle « des centres où se développe une critique d'ordre littéraire d'abord, puis également d'ordre politique par la suite, et qui commencent à promouvoir une sorte d'égalité entre gens cultivés, mettant sur le même pied la société aristocratique et certains intellectuels bourgeois² ». En ce sens, ces individus réunis sur la base de leur savoir ne se contentent pas de contrefaire, en matière culturelle, cette aura d'autorité divine dispensée par la cour et l'Église, ils peuvent même, dans certains cas, s'approprier la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transformer en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État, le tout s'accomplissant « comme une subversion de la conscience publique littéraire, déjà dotée d'un public possédant ses propres institutions et de plates-formes de discussion³ ». À défaut d'institutions politiques efficaces⁴, l'opinion publique française se serait donc initiée à la critique véritable entre autres au sein des salons, des académies et des cercles littéraires, qui ont ainsi constitué le support social de l'élaboration de formes modernes de politisation, comme l'a montré Maurice Agulhon dans son étude sur le « cercle⁵ ».

Roger Chartier reprend à Habermas le concept d'espace public pour caractériser ce qu'il appelle à son tour « la sphère publique littéraire⁶ ». À ses yeux, il s'agit d'un espace de pratiques intellectuelles « fondé sur l'usage public de leur raison par des individus privés dont la compétence critique n'est point liée à leur appartenance à un corps patenté au monde de la cour, mais à leur qualité de lecteurs et de spectateurs rassemblés par

1. Michel Trebitsch, « La chapelle, le clan et le microcosme », Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux*, Paris, Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent, n° 20, mars 1992, p. 18.

2. Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1978, p. 43.

3. *Ibid.*, p. 61.

4. « Le public français, écrit Habermas, ne pouvait pas, avant la Révolution, doter son élan critique des institutions efficaces que son contemporain anglais avait pu se donner. [...] Non seulement, il n'existait pas de presse politique expérimentée, mais une assemblée des états y faisait également défaut qui, grâce à l'influence exercée par le journalisme, aurait pu peu à peu se transformer en représentation populaire. » *Ibid.*, p. 77.

5. Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 1979.

6. Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, p. 189.

le plaisir de la discussion conviviale⁷. À titre d'exemple, de dire Michel Trebitsch, «les salons du XVIII^e siècle représentent le modèle sinon même le paradigme d'une société intellectuelle fondée sur l'égalité de nature, un espace homogène et unifié où les intellectuels n'ont pas encore perdu le contrôle de leurs propres critères de définition, un usage public de la raison par des hommes éclairés⁸». Au sujet des académies provinciales, Daniel Roche étend cette réflexion à l'ensemble de ses «Républicains des lettres»: «en se cooptant librement, ou presque, ils [les académiciens] pérennisent leur action collective et, en se donnant une organisation reposant sur l'existence d'une hiérarchie interne, ils nient les divisions qui pourraient provenir de l'extérieur⁹».

En droit, le monde des académies représente à huis clos le jeu de l'égalité conciliant l'hétérogénéité sociale et l'ordre réel de la société par le biais des hiérarchies internes, du scrutin, des élections. Il impose l'idée d'une communauté supérieure aux individus qui trouvent voix égale du plus faible au plus puissant. Il organise une communauté égalitaire convenant à l'élite rassemblée par l'accomplissement d'une fonction culturelle amplement nourrie de résonances politiques¹⁰.

Le monde académique ouvre ainsi la voie à une forme d'autorité établie à partir d'un nouveau discriminant. «Réservées aux spécialistes (ou qui se prétendent tels), les académies se fondent, estime Alain Viala, [...] sur un principe de compétence¹¹.» Et Lucie Robert de préciser :

Réunis sur la base de leur compétence et non du fait de leur état ou de leur statut social — même si l'un et l'autre sont souvent liés —, affranchis de la tutelle de l'Église, indépendants de celle de la cour, les académiciens créent une des premières organisations de la sphère publique bourgeoise. Ce faisant, ils dégagent le savoir du dogme, l'esthétique de l'artisanat, la recherche du divertissement mondain pour les fonder sur un inventaire des connaissances, sur l'expérimentation et sur l'échange des idées entre spécialistes¹².

En fait, l'autonomie de ces regroupements fondés sur l'usage public de la raison ou en fonction d'une compétence spécifique demeure relative, dans la mesure où ils constituent bien souvent des «lieux de dialogue et de conflits entre l'espace littéraire et les pouvoirs politiques, financiers et religieux¹³». Le salon comme l'académie participent «d'une société où l'écrivain vit surtout de gratifications et de protections¹⁴». On

7. *Ibid.*

8. Michel Trebitsch, *loc. cit.*, p. 19.

9. Daniel Roche, *Les Républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 165.

10. *Ibid.*, p. 167.

11. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Minuit, 1985, p. 18.

12. Lucie Robert, *L'institution du littéraire au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 161-162.

13. Alain Viala, «Effets de champ, effets de prisme», *Littérature*, n° 70, 1988, p. 67.

14. Dominique Maingueneau, *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod, 1993, p. 32.

sait, par exemple, que la reconnaissance et l'officialisation de l'État, instruments essentiels de la légitimité, ne sont pas sans avantage pour les académies, qui accèdent ainsi dans le champ du pouvoir. Le cas de l'Académie française apparaît à ce titre paradigmatique. Issue d'un cercle privé formé vers 1629, elle est officialisée en 1635 par l'État, qui en fait alors l'instrument de sa politique de centralisation¹⁵. De même, les salons représentent, à travers les échanges qui s'y opèrent, de véritables articulations entre les champs :

Les détenteurs du pouvoir politique visent à imposer leur vision aux artistes et à s'appropriier [un] pouvoir de consécration et de légitimation [...]; de leur côté, les écrivains et les artistes, agissant en solliciteurs et en intercesseurs ou même parfois, en véritables groupes de pression, s'efforcent de s'assurer un contrôle médiat des différentes gratifications matérielles ou symboliques distribuées par l'État¹⁶.

Le présent article s'intéresse précisément à cette relation entre le champ du pouvoir politique et le champ littéraire telle qu'on peut l'observer à travers les pratiques associatives. Il s'agit de mettre au jour des ressorts internes de fonctionnement et, surtout, d'évolution qui font se succéder des structures de sociabilité elles-mêmes influencées par des rapports de force propres à la constitution de l'espace public littéraire au Québec. Dans le cadre du présent article, je me limiterai au cas de quelques associations publiques du XVIII^e et du XIX^e siècles, tout en étant bien conscient que certains modes de socialisation privée n'en ont pas moins constitué des lieux d'activités littéraires importants à l'époque¹⁷.

L'usage public de la raison et la valorisation du champ intellectuel au lendemain de la Conquête

La Conquête a largement favorisé le développement de groupes de pression et d'associations volontaires au Canada. Il suffit d'étudier le régime français pour s'en convaincre. Aucune forme de pratique associative n'y est sanctionnée, à l'exception des institutions tirant leur légitimité

15. Comme le précise Alain Viala : « pour fonder la nouvelle institution nationale, Richelieu a pris appui sur un groupe qui se cantonnait aux questions de langue et d'esthétique littéraire et pouvait servir sa politique de centralisation, plutôt que le cercle Du Puy qui s'occupait de science, philosophie et théologie et risquait d'entrer en conflit ouvert avec les autorités religieuses et juridiques. [...] C'est là un trait essentiel de l'officialisation : les académies d'État naissent des cercles privés antérieurs et, loin de susciter la dynamique du mouvement, elles la détournent à leur profit ». Alain Viala, *op. cit.*, p. 26-27.

16. Pierre Bourdieu, *Les règles de l'Art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992, p. 80.

17. Certains salons, par exemple, « lieux d'activité littéraire, plus étroitement liés à la vie familiale ou mondaine, essentiellement privés » ne sont « pas tout à fait étrangers à l'émergence d'une opinion publique et à la constitution de la littérature moderne ». Lucie Robert, « Monsieur Quesnel et le bourgeois anglo-man », *Voix et images*, vol. XX, n° 2, hiver 1995, p. 387.

de la délégation royale (les hôpitaux généraux, la compagnie à charte, la manufacture royale, etc.), des confréries religieuses (comme la Confrérie de la Sainte-Famille (1663), la Confrérie de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et de la bonne mort fondée à Montréal en 1732 par le sulpicien Antoine Déat) ou des sociétés commerciales ne donnant nullement lieu à ces regroupements formels et non lucratifs, à ces coalitions à la fois souples et durables d'individus que sont les associations. En fait, en dehors de ceux qui visent à célébrer officiellement l'ordre établi, les rassemblements publics ne sont pas autorisés sous le régime français. «Toute assemblée qui n'a pas eu au préalable la permission des autorités est tenue pour émeute; il en est de même pour toute délégation ou pour toute pétition: avant toute mise en mouvement, il faut obtenir l'accord de l'autorité¹⁸.»

Il en va tout autrement au lendemain de la Conquête. Sous l'impulsion du dynamisme économique britannique, la régulation des rapports sociaux se fonde peu à peu sur une logique de production et d'échange où des individus, porteurs de droits, créent un tissu complexe d'ententes réciproques du type contractuel, dans un cadre dominé par la propriété privée. La société est désormais conçue non plus comme une hiérarchie stable de statuts finement déterminés, propre à l'ordre féodal, mais comme une réunion volontaire d'individus libres et autonomes dont le principe de cohésion repose sur l'harmonie naturelle résultant de la poursuite libre et raisonnée des intérêts particuliers.

Dès leur arrivée, les Britanniques fondent des associations de toutes sortes, en particulier des loges maçonniques, des sociétés de convivialité (clubs), quelques sociétés de débats (free debate), puis, au XIX^e siècle, quelques sociétés savantes et sociétés d'artisans (*mechanics' institutes*). Tout apolitiques et privées qu'elles soient, certaines de ces associations volontaires côtoient bientôt la sphère publique réglementée par l'État, afin d'être en mesure de discuter avec elle des règles générales des échanges et des affaires. Qui plus est, elles ne tardent pas à agir comme une force instituante et à exercer des pressions sur le gouvernement en se réclamant d'une nouvelle autorité, celle des arguments et du raisonnement public¹⁹. En d'autres mots, elles deviennent bientôt le lieu d'orchestration d'une sphère publique politique qui s'exerce par la persuasion rhétorique

18. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968, p. 169.

19. À titre d'exemple, en comparant des listes de membres dirigeants de certaines loges maçonniques britanniques de 1760-1790 et des listes de pétitionnaires pour la même période, on retrouve presque tous les mêmes noms (entre autres les noms d'Alexander Fraser, Thomas McCord, John Ross, John Saul, Alexander Lawson, Francis Anderson, William Fraser, John Grant, Alexander Campbell, William Webb, James Gibbons, C. J. Tanswell, James Creig, John Munro, John Fraser, Lauch Smith, Thomas Aylwin, John Aitkin, John Lynd, John Chisholm, Peter Mills, etc.). De 1763 à 1790, les pétitions constituent l'une des premières manifestations de certaines forces sociales qui veulent

et l'éloquence, soit les éléments constitutants des pratiques constitutives de l'opinion publique au sens défini par Jürgen Habermas.

Pour leur part, les Canadiens (Canadiens français) s'initient rapidement, au lendemain de la Conquête, à l'art d'exercer des pressions sur le pouvoir en envoyant, à l'instar des sujets britanniques, des pétitions à Londres. Mais ils forment très peu d'associations proprement dites. C'est que, défavorisés économiquement et politiquement, ils sont moins sensibles aux motivations qui poussent les Britanniques à se regrouper. Les marchands anglais, par exemple, s'unissent avant tout pour mieux défendre leurs intérêts particuliers rattachés au commerce. Or très peu de francophones²⁰ s'intègrent au nouvel ordre commercial du régime anglais. D'où leur peu d'enthousiasme pour ce type d'association.

Malgré tout, les Canadiens profitent dans une certaine mesure des possibilités que leur offre le nouveau régime. Aiguillonnés par l'exemple des marchands anglais, ils vont chercher à adapter les pratiques associatives à leurs besoins. Ainsi, à défaut de « bien particulier » à défendre, on se rabat sur le « bien commun », en cherchant entre autres à combattre l'ignorance et à défendre les intérêts du peuple canadien-français. À la dimension commerciale, on préfère la dimension philosophique et idéologique. En cela, les Canadiens français tendent à reproduire le modèle associatif français. Leurs premières associations sont d'ailleurs le fruit de quelques esprits révolutionnaires français — Valentin Jautard, Fleury Mesplet, Henri Mézière — qui poursuivent en Amérique le combat des Lumières. La fonction spécifique de ces regroupements consiste à créer le débat public qui ne peut s'exprimer directement sur le plan politique. C'est le cas du projet de l'Académie de Montréal en 1778, de l'association franc-maçonne les Frères du Canada fondée en 1786, de la Société des Patriotes en 1790 et de la Société des débats libres en 1791.

Tout éphémères qu'elles soient, ces pratiques associatives constituent des tentatives non négligeables pour organiser et valoriser le champ intellectuel, dont la littérature est un sous-ensemble. En effet, si la majorité des associations britanniques sont réservées à une élite marchande ou

influencer les décisions du pouvoir en faisant appel à « l'usage public de l'argumentation ». Voir « Les pratiques associatives », Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec. tome 1, 1764-1805*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 162-164.

20. Citons le cas du jeune négociant canadien Pierre Gamelin, marguillier de sa paroisse, qui se joignit à une loge franc-maçonne anglaise et non catholique. Ses nouveaux liens commerciaux avec les Anglais le poussaient en ce sens. Étienne Montgolfier, grand-vicaire, qui jugea incompatible la fonction de marguillier et celle de franc-maçon, le pria d'opter pour l'une ou l'autre des deux allégeances. « Lettre d'Étienne Montgolfier à l'évêque de Québec, 20 janvier 1771 », citée par Jean-Paul De Lagrave, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des Lumières au Québec*, Montréal, Patenaude Éditeur, 1985, p. 444-445.

militaire désireuse de se distinguer des autres groupes sociaux par ses richesses ou sa condition sociale, celles des francophones réunissent une petite-bourgeoisie qui tente de plus en plus de se définir en fonction de sa culture et de sa compétence intellectuelle. Au sein de ces associations, la discussion n'est plus uniquement l'affaire d'un rang social, mais de tout homme capable de raisonner. Dans un sens, ces pratiques associatives tendent à promouvoir une sorte d'égalité, une parité sur la base de laquelle seule l'autorité des arguments peut s'imposer. Fondée en 1791, la Société des débats libres de Montréal cherche précisément à reproduire, sur le plan proprement intellectuel, la relation qui démarque, sur le plan économique, les propriétaires des non-propriétaires, et, sur le plan social, les nobles des non-nobles. Une polémique au sujet de la Société l'illustre d'ailleurs on ne peut mieux.

Le 29 septembre 1791, dans une lettre ouverte publiée dans *La Gazette de Montréal*, un citoyen de Boucherville, François Vassal de Monviel, qui appartient à la noblesse canadienne, reproche à la Société des débats de discuter de sujets insignifiants et l'invite à choisir des thèmes de réflexion plus profitables à la collectivité. Cet écrit a l'effet d'une traînée de poudre et suscite, la semaine suivante, un tollé de protestations dans *La Gazette*. Le 6 octobre, trois des quatre pages du journal sont remplies de lettres — dix lettres en français et deux en anglais — conspuant le ton réprobateur de Monviel. À y regarder de près, on s'aperçoit que la polémique cache une confrontation entre, d'une part, une noblesse qui n'admet pas que des individus puissent débattre publiquement de sujets divers au nom de la seule valeur de leurs idées et, d'autre part, une bourgeoisie qui table sur une légitimité proprement rationnelle. Pour les membres de la Société des débats, le raisonnement public s'exerce non pas en fonction du rituel des hiérarchies, mais en fonction de la compétence de chaque individu. À leurs yeux, leur cercle constitue une enclave privilégiée où règne une égalité indépendante des diverses conditions sociales. C'est au nom de cette égalité qu'ils ripostent à Vassal de Monviel. La réponse de l'un de ceux-ci est d'ailleurs sans équivoque :

Monsr. Mesplet, la Société des Débats libres a eu en vue dans son institution l'égalité primitive : je vous prie d'apprendre ceci par la voie de votre feuille à Mr. Vassal se stylant de Monviel, et de l'informer que la Société ne reconnaissant point ces antiques fatras de Gentilhommerie qui éblouirent nos benêts d'Ancêtres, je ne puis l'écouter ni lui répondre en la qualité de Gentilhomme. Qu'il reparaisse sur la Scène dans cette égalité primitive, à la bonne heure : je serai alors du Parterre et j'en remplirai l'office avec plaisir²¹.

Cette opposition entre des individus qui fondent leur intervention publique à partir de leur savoir et ceux qui se réclament de leur condition sociale est l'indice qu'un premier champ intellectuel canadien tend à s'organiser, grâce

21. Un membre, *La Gazette de Montréal*, n° 51, 6 octobre 1791, p. 2.

en partie aux associations. Mais la nouvelle constitution de 1791 détourne passablement le sens de ce courant au profit de la politique.

Jusqu'à l'Acte constitutionnel de 1791, en effet, les quelques pratiques associatives des Canadiens avaient constitué un pis-aller à leur exclusion de l'économie et de la politique. Il en va tout autrement une fois qu'ils ont saisi le fonctionnement et les avantages de la Chambre d'assemblée. Dès lors, ils y concentrent toutes leurs forces au détriment des autres formes d'association qui leur paraissent moins efficaces. En témoigne le projet avorté d'une société littéraire à Montréal en 1817. Dans le journal *L'Aurore* du 11 août 1817, un correspondant qui signe «Philomathas» fait écho à un autre correspondant, «Studiosus», qui déplorait une semaine plus tôt que ni Québec ni Montréal ne possèdent de société littéraire. À ses yeux, une telle société représenterait «un excellent moyen pour donner l'émulation, porter au travail, et faire vaincre la paresse naturelle de l'esprit²²», mais, qui plus est, elle contribuerait à «rendre le nom Canadien illustre dans la littérature». En fait, «Philomathas» voit dans le modèle européen un gage de succès pour les lettres canadiennes. Puisque le développement des académies et des sociétés littéraires a favorisé la production en Europe, pourquoi en serait-il autrement au Canada?

On sait que les Académies et autres sociétés littéraires et scientifiques n'ont commencé à s'établir en Europe qu'à la fin du 16^{ème}, ou au commencement du 17^{ème} siècle, et que ce n'est que depuis ce temps qu'il a paru des ouvrages écrits avec goût, avec pureté et avec délicatesse. Les découvertes brillantes, les inventions utiles dans les arts et dans les sciences sont presque toutes postérieures à cette époque²³.

En établissant ainsi un rapport de cause à effet, «Philomathas» vise à faire admettre que «si le Canada n'a produit jusqu'à ce jour aucun savant, aucun littérateur distingué, c'est sans doute au défaut d'institutions semblables qu'il faut l'attribuer». Son projet n'aura cependant pas de suite. Tout au plus provoque-t-il quelques réactions dans *L'Aurore*. Le 16 août, un correspondant répond à ceux qui parlent «d'institutions et de Sociétés littéraires et scientifiques, [...] comme si nous n'avions rien de semblable»:

N'avons-nous pas une Société d'agriculture à Québec, une institution de la Vaccine, une Société de Fleuristes à Montréal? Nous avons aussi une Société politique et économique. Qui est-elle, me demandera-t-on? C'est notre *Chambre d'Assemblée*. À mon avis, cette institution vaut bien une Académie des Sciences et une *Société littéraire*²⁴. (Je souligne)

Force est de reconnaître que la Chambre d'assemblée demeure dans l'esprit de plusieurs l'espace public par excellence pour faire progresser la

22. «Société littéraire de Montréal», *L'Aurore*, vol. I, n° 23, 11 août 1817, p. 1.

23. *Ibid.*

24. Un Campagnard, *L'Aurore*, vol. I, n° 24, 16 août 1817, p. 1.

cause canadienne. D'où l'intérêt presque exclusif qu'on lui accorde. Au cours des années 1830, cependant, cet intérêt est de moins en moins de mise. L'intelligentsia canadienne prend alors de plus en plus conscience que, depuis le début du siècle, la nouvelle vision libérale qu'elle propose n'obtient pas le succès escompté au sein d'une société qui, dans sa très large majorité, est dans l'impossibilité de participer à la compréhension de l'innovation. Certes, les « meetings » et la presse prolongent sur la place publique les débats de la Chambre. Mais la population, peu scolarisée, n'est pas réellement en mesure de participer activement aux affaires de l'État. Pour y remédier, certains aspirent alors à former une opinion publique qui puisse faire contrepoids au pouvoir établi. À cet égard, l'exemple des Britanniques leur montre les nombreux avantages à tirer de l'associationnisme.

La Grande Bretagne compte dans chacun de ses villages des sociétés de toutes dénominations ; c'est ce qui donne cette uniformité si utile à l'opinion publique ; c'est ce qui lui fait cette force morale qu'elle n'a nulle part ailleurs. [...] Si les associations aident à nos adversaires, elles nous aideront de même : et plus à nous qu'à eux, par la raison toute simple que nous sommes les plus nombreux²⁵.

Ce genre d'appels en faveur des associations se multiplient au cours de la décennie de 1830. Dans les journaux, en particulier, on considère les sociétés littéraires comme l'un des principaux moyens de favoriser la formation d'une opinion publique éclairée.

Je suis d'avis que nos meneurs et agitateurs feraient beaucoup mieux dans leurs assemblées de passer des résolutions à l'effet d'organiser et de soutenir des sociétés littéraires et des maisons d'éducation, afin de pouvoir lever le voile de l'ignorance qui couvre les yeux de la masse du peuple, pour qu'il puisse un jour se guider lui-même d'après ses propres connaissances²⁶.

Surtout tenu après 1840, ce discours qui établit un rapport de cause à effet entre les associations littéraires et l'usage public de la raison sera à l'origine d'un important mouvement associationniste dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La formation de l'opinion publique et la valorisation du champ littéraire dans la seconde moitié du XIX^e siècle

Après 1840, l'élite libérale canadienne-française prend conscience de l'urgence de se doter de ses propres institutions et associations pour défendre sa nationalité. En vertu de l'Union du Haut et du Bas Canada en 1840, la Chambre d'assemblée sur laquelle elle fondait tous ses espoirs n'est plus un organisme national, puisque les partis ne sont plus nationaux. Ce ne sont plus des représentants de sociétés antagonistes qui s'y affrontent,

25. Le Franc-Parleur, « Des Associations et des banques », *La Minerve*, vol. VIII, n° 87, 11 décembre 1834, p. 1.

26. Un jeune Canadien ami de son pays, *Le Populaire*, vol. I, n° 52, 7 août 1837, p. 2.

mais des équipes de candidats issus de coalitions qui mettent quelque peu dans l'ombre les conflits nationaux antérieurs. Il faut donc trouver un nouvel espace public où la nationalité et la culture canadiennes-françaises puissent se définir et se développer. Surtout, il faut démentir la fameuse affirmation de Durham, qui juge le peuple canadien «sans histoire ni littérature». Aux yeux de plusieurs, le recours aux associations littéraires, «qui ont tant d'influence sur la nationalité, qui en resserrent toutes les fibres et en font un corps solide et ferme²⁷», s'impose alors comme une solution. «Si les Canadiens français sont peu nombreux comparativement au reste des habitants de l'Amérique, estime l'historien François-Xavier Garneau, ils peuvent compenser cette faiblesse par leur supériorité intellectuelle. Et rien n'est plus propre à élever leur intelligence que les associations formées dans le but de s'instruire²⁸.» Ainsi, puisqu'aux «joutes de corps a succédé la lutte des intelligences²⁹», il faut instaurer, à l'instar de ce qu'on retrouve chez les anglophones, «cet heureux échange d'idées et de connaissances qui se fait au sein des assemblées discutantes et des clubs³⁰».

Jamais avant 1840 cette idée d'association n'a été promue avec autant d'insistance. Aussi les résultats sont-ils à la mesure de la promotion³¹. Au cours des décennies 1840, 1850 et 1860, le phénomène associatif connaît un succès sans précédent. Les instituts canadiens, notamment, se répandent dans l'ensemble du territoire québécois, dans les villes et les villages. Il en existe déjà près d'une vingtaine en 1852 : à Montréal, Québec, Saint-Jean, Saint-Athanase, l'Industrie, Chambly, Laprairie, Sorel, Berthier, Lanoraie, Joliette, l'Assomption, Trois-Rivières. À partir de 1851, l'aide gouvernementale contribue pour beaucoup à l'ampleur du mouvement. L'assistance financière (50 livres sterling par année) que prévoit l'«Acte pour pourvoir à l'incorporation et à la bonne administration des associations de bibliothèques et des instituts d'artisans» ne tarde pas à porter fruit. De 13 associations qui s'en prévalent en 1852, on passe à 64 en 1857³². Bientôt, «on en retrace l'existence d'une centaine, à peu près uniquement dans les limites du Bas-Canada³³». «Cartographié, estime Yvan Lamonde, le

27. L.-O. Létourneau, «1845. La Société canadienne», *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, compilé et publié par J. Huston, vol. III, Montréal, Imprimerie de Lovel et Gibson, 1848, p. 297.

28. Cité par Louis P. Turcotte, «Conférence à l'occasion du 27^e anniversaire de la fondation de l'Institut canadien de Québec», *Annuaire de l'Institut canadien de Québec*, t. I, 1874-1877, p. 18.

29. Joseph Doutre, «Le sixième anniversaire de la fondation de l'Institut canadien», Jean-Baptiste-Éric Dorion, *Institut canadien en 1852*, Montréal, Rowen, 1852, p. 101.

30. *Ibid.*, p. 84.

31. Voir, à ce sujet, l'article de Yvan Lamonde, «Les associations au Bas-Canada : de nouveaux marchés aux idées (1840-1867)», *Territoires de la culture québécoise*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 105-115.

32. «Institut canadien», *Le Pays*, vol. XVI, n° 142, décembre 1867, p. 2.

33. Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes (1604-1960)*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1965, p. 126.

phénomène se révèle omniprésent dans la vallée du Saint-Laurent, avec une forte concentration dans la région montréalaise³⁴.» Le retrait des subventions, vers 1860, entraînera la disparition de plusieurs de ces instituts et annoncera le déclin du mouvement associationniste.

Si les appellations diffèrent d'une association à l'autre (institut canadien, société des amis, cercle littéraire, société de discussion, cabinet de lecture, etc.), la sémantique contemporaine les regroupe sous le terme générique d'associations «littéraires». En fait, leurs principales fonctions consistent à élaborer, à assimiler et à diffuser les principaux éléments d'un savoir et d'une culture intellectuelle. À cette fin, elles organisent des concours publics, tiennent une bibliothèque et une salle de périodiques et dispensent un programme de séances publiques comprenant débats entre membres, lecture d'essais et de conférences publiques. Mais, surtout, ces associations contribuent à créer un lieu d'expression publique, voire une vie publique nouvelle en milieu francophone. En témoigne l'un des principaux organismes du genre, soit l'Institut canadien de Montréal, fondé en décembre 1844. Lieu d'expression des aspirations d'une génération, l'organisme connaît à ses débuts un succès retentissant. Dès sa fondation, il peut compter sur «plus de 200 jeunes gens³⁵», et, un an plus tard, sur 350 membres actifs. Conformément à son objectif d'instruction mutuelle, il offre à ses membres une bibliothèque et une salle de journaux, et inaugure avec succès la pratique des conférences publiques et des débats libres sur des sujets littéraires et politiques. De ce fait, il favorise les activités d'une jeunesse qui jusque-là se trouvait «laissée à elle-même, à ses propres forces, à ses propres efforts³⁶» et devait «préparer seule et sans appui son avenir soit politique, soit littéraire³⁷». Qui plus est, il participe à la formation d'une sphère publique, d'une vie publique. Selon J.-B.-Éric Dorion, «l'Institut canadien a inauguré chez la population française de notre ville, l'habitude de lire publiquement des essais préparés pour des soirées littéraires, et ces réunions publiques ont rehaussé son caractère et son utilité dans l'esprit de tous les hommes de bien, amis de l'éducation³⁸». Après quelques années, l'Institut se dote même de ses propres organes de publicité : le journal *L'Avenir*, fondé en 1847 par J.-B.-Éric Dorion et George Batchelor, puis le journal *Le Pays* que Louis-Antoine Dessaulles lance en 1852.

34. Yvan Lamonde, «Institution et associations littéraires au Québec au 19^e siècle : le cas de l'Institut canadien de Montréal (1845-1876)», *Littératures*, n° 1, 1988, p. 48.

35. Jean-Baptiste-Éric Dorion, *op. cit.*, p. 8.

36. James Huston, «De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française», *Le Répertoire national*, tome IV, Montréal, Valois, 1893, p. 125.

37. Antoine Gérin-Lajoie, «Éloge de l'honorable Joseph Rémi Vallières de St-Réal, juge en chef du district de Montréal» (1847), dans René Dionne, *Antoine Gérin-Lajoie, homme de lettres*, Sherbrooke, Naaman, 1978, p. 360.

38. Jean-Baptiste-Éric Dorion, *op. cit.*, p. 9.

Au cours des premières années qui suivent la fondation de l'Institut canadien de Montréal, tout le monde, le clergé y compris, s'entend pour reconnaître l'esprit patriotique qui l'anime. Mais bientôt les querelles politiques et idéologiques retentissent sur l'association. Aux yeux du clergé, l'Institut devient rapidement suspect de libéralisme et d'anticléricalisme³⁹. On lui reproche de conserver dans sa salle de journaux des feuilles nettement hostiles à l'Église, comme le *Pilot* et le *Witness*, et dans sa bibliothèque des livres à l'Index; d'admettre au nombre de ses conférenciers de parfaits anticléricaux et de permettre la discussion de sujets pour le moins douteux sur le plan religieux. Dès 1847, les membres proposent de débattre si l'établissement des communautés religieuses en grand nombre est avantageux pour un pays, ou encore si le commerce contribue plus que la religion au progrès de la civilisation. Bien que ces différentes questions soient résolues dans un sens favorable à la religion, qu'on songe néanmoins à les soulever ne laisse pas que de surprendre.

Au fond, le clergé redoute l'influence de l'Institut canadien. Lui seul permet aux jeunes hommes de profession, avides des succès qu'assure la parole en public, d'apprendre à défendre leurs idées avec éloquence par les discussions hebdomadaires. Qui plus est, ses activités favorisent l'émergence et le développement d'une vie publique et, conséquemment, d'une opinion publique. Même dans les années 1850, au moment où il radicalise sa position, le nombre de ses membres ne cesse d'augmenter. De 226 membres actifs en 1850⁴⁰, il passe à 629 en 1854⁴¹ et à 741 en 1857⁴². Pour miner son influence, le clergé invite alors les « catholiques » à fonder leurs propres associations ou à épurer celles qui existent. C'est dans ce but qu'un groupe de modérés parmi les membres fait sécession, en 1852, pour fonder une association dissidente, l'Institut national, qu'il met sous le patronage de M^{gr} Bourget. Les Jésuites, qui ont fondé en 1848 le collège Sainte-Marie, tentent à leur tour de faire pièce aux libéraux en établissant dans leur collège, en septembre 1854, l'Union catholique, congrégation puis académie, qui donne naissance au journal veuillotiste *L'Ordre*. Finalement, en attendant la condamnation officielle de l'Institut canadien en 1858, les Sulpiciens, qui disposent de grands moyens, fondent en 1857 le Cabinet de lecture paroissial, puis le Cercle littéraire de Montréal, dans un but clairement exprimé par le comité chargé de réclamer un édifice près du Séminaire :

Il y a longtemps, M. le Supérieur, que nous gémissions de voir ces jeunes abandonnés à eux-mêmes, se jeter, tête baissée, dans des sociétés impies, où

39. Voir à ce sujet Pierre Rajotte, *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots. Essai d'analyse des stratégies discursives ultramontaines au XIX^e siècle*, Montréal, l'Hexagone, 1991, 214 p.

40. *L'Avenir*, 4 janvier 1851, p. 1.

41. « Dixième rapport annuel du comité de régie », J.-L. Lafontaine, *L'Institut canadien en 1855*, Montréal, Senécal et Daniel, 1855, p. 92.

42. Archives nationales du Québec (ANQ), Archives de l'Institut canadien, procès-verbaux, tome II, 1855-1871.

ils buvaient à longs traits le poison du vice et de l'incrédulité, dans les mauvais livres, les mauvais journaux et dans ces discours anti-catholiques qui retentissaient si souvent du haut de ces chaires de pestilence. Depuis trop longtemps l'Institut canadien a été la seule Société scientifique et littéraire ouverte à notre jeunesse. Le jeune homme, vous le savez, a besoin de paraître et de se produire à la société dont il est l'espoir; il a besoin de s'exercer au talent de la parole, surtout dans un pays comme le nôtre où la parole emporte presque toujours les premières charges. Or, pour tous ces besoins impérieux, on ne trouvait rien que l'Institut canadien, c'est-à-dire un club de révolutionnaires et d'impies⁴³.

Sous prétexte de «donner à un public avide d'instruction un enseignement sûr⁴⁴», «où viendrait s'allier le culte de l'intelligence au respect de la religion⁴⁵», les ultramontains visent en fait à contrôler l'usage public de la raison que préconisent les libéraux. À l'Institut canadien de Montréal, on confronte les jeunes à une information variée, parfois même contradictoire. À partir du «principe fécond que: du choc des opinions jaillit la lumière⁴⁶», on les invite à soumettre leurs idées et leurs opinions à la discussion. On entend ainsi «développe[r] chez chacun d'eux les tendances particulières de leur caractère, les habitue[r] à l'exercice de la parole et surtout de la pensée⁴⁷». Rappelons que plus de 200 questions furent débattues par les membres de l'Institut canadien. C'est dire que «la publicité des opinions les plus contradictoires⁴⁸» et la «discussion de points de vue opposés⁴⁹» y ont droit de cité. Elles sont même encouragées. Louis-Antoine Dessaulles, par exemple, invite ses détracteurs à venir défendre leur point de vue à la tribune même de l'Institut canadien.

Si n'importe qui, aujourd'hui, désirait venir répondre à ce que je dis ici, je l'informe que l'Institut est prêt à lui envoyer de suite une invitation, [...] n'importe qui, prêtre ou laïque. Et n'importe qui viendra sera écouté avec déférence. [...] si, après ma lecture, quelqu'un eût témoigné le désir de répondre, et de traiter contradictoirement les mêmes questions que moi, non seulement il eût été invité avec plaisir, mais il eût été, sur la moindre expression de son désir, invité à venir combattre les opinions que j'ai développées⁵⁰.

En réalité, pour les libéraux, la discussion est indispensable. C'est par elle qu'ils peuvent parvenir à renverser l'ordre des valeurs et à imposer leurs idées démocratiques. Il en va tout autrement pour les ultramontains,

43. Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, Lettre du Comité à M. Granet, 6 avril 1858, citée par Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, p. 70.

44. *Ibid.*, p. 324.

45. *Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 21, 1^{er} mars 1859, p. 323-324.

46. P. R. Lafrenaye, «Lecture publique à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de l'Institut canadien», Jean-Baptiste-Éric Dorion, *op. cit.*, p. 101.

47. *Ibid.*, p. 100-101.

48. *Ibid.*, p. 101.

49. Louis-Antoine Dessaulles, «Affaire Guibord», *Annuaire de l'Institut canadien de Montréal pour 1869*, Montréal, Perrault, 1870, p. 21.

50. *Ibid.*

dont la thèse consiste à maintenir l'unité des croyances et repose sur un univers mental manichéen dans lequel la distinction entre le bien et le mal est donnée par un code unique et traditionnel qui n'est pas accessible à la conscience critique individuelle. Par conséquent, loin de favoriser la libre discussion, leur position les amène à la contenir à l'intérieur de règles du jeu fixées une fois pour toutes. Les jeunes prosélytes doivent évoluer dans un cadre théorique délimité. Plutôt que de susciter des opinions pour les soumettre à la discussion, leur « apprentissage » consiste plutôt à n'avancer que des arguments favorables à la thèse ultramontaine et à ne se préoccuper des arguments adverses que pour les réfuter ou limiter leur portée.

Dans ces conditions, si le champ littéraire acquiert de la valeur, c'est précisément pour son incidence sur l'usage public de la raison. En effet, dans la décennie 1840-1850, la mise en place d'un système d'éducation populaire, le perfectionnement de la technique de l'imprimerie, la multiplication des journaux et des bibliothèques permettent ou permettront bientôt à tout citoyen, de quelque classe qu'il soit, d'avoir un libre accès au monde des idées. Dans la mesure où l'éducation, à partir de 1846, devient accessible à tous sans distinction d'origine, tout est en place pour que se forme un public lecteur d'une importance telle que celui qui le contrôlera aura l'opinion publique pour lui. La question réellement sous-jacente, celle qui valorise le champ littéraire, est de savoir s'il est bon d'encourager une libre circulation des idées ou si plutôt il ne vaut pas mieux les contrôler et les sélectionner. C'est surtout dans le but de défendre l'un ou l'autre de ces points de vue que l'on se regroupe en associations. Pour les libéraux de l'Institut canadien de Montréal, la littérature n'a de valeur que dans la mesure où elle éclaire l'opinion et suscite l'esprit critique afin que les citoyens prennent conscience de leurs droits et de la façon de les exercer. Pour les ultramontains de l'Union catholique, du Cabinet de lecture paroissial et du Cercle littéraire, il est aussi question d'éclairer les citoyens, mais dans un tout autre sens : celui de les conscientiser à leurs devoirs et au respect qu'ils doivent à l'ordre établi :

Il est de la plus haute importance, dans l'intérêt de la morale, de la société, de la tranquillité publique, de conjurer le danger, maintenant et surtout qu'un besoin immense, celui de lire et d'apprendre, travaille plus que jamais les classes. L'instruction primaire, plus répandue, se développe chaque jour jusque dans les rangs du peuple; mais pour que cette instruction soit un bienfait, il est d'une utilité extrême, d'une absolue nécessité de lui fournir un aliment sain, salubre, sous peine de voir les mauvais livres causer les plus affreux ravages⁵¹.

Craignant que ne se reproduise le processus qui a mené la France à la Révolution, le clergé canadien entend conjurer le mal à sa source, en

51. *Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. II, n° 1, 5 janvier 1860, p. 15-16.

contrôlant soigneusement les lectures et la circulation des idées. Avant que le ver ne soit dans le fruit, il met en place divers moyens pour désamorcer, voire contrôler la formation de l'opinion publique par la médiation littéraire. Bref, c'est donc dans une perspective visant à se servir de la littérature plutôt que de la servir que, de part et d'autre, on s'associe. Assez curieusement, il faudra attendre une intervention de l'État, soit la fondation de la Société royale, pour que s'amorce une véritable lutte pour la conquête du «monopole de la légitimité littéraire⁵²».

La reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence à la fin du xix^e siècle

Fondée en 1882 par le gouverneur général du Canada, le marquis de Lorne, pour l'enrichissement, l'interprétation et l'accroissement du patrimoine culturel et scientifique canadien, la Société royale⁵³ marque officiellement une forme d'accession du champ littéraire au champ du pouvoir. D'une part, le chef de l'État, qui en est le protecteur, en établit la composition en fonction de deux classes d'activités distinctes, littérature et sciences, avec subdivision de chacune d'elles en deux sections de vingt membres dont l'une de langue française et l'autre de langue anglaise. Ce faisant, il délègue aux vingt membres de la Section I (littérature française) une certaine autorité en matière de langue et de culture. Aux yeux de Benjamin Sulte, la Société royale représente un véritable «parlement littéraire» destiné «à préserver notre langue, à la compléter, à lui donner du ton, de la dignité, de la mesure, à la mettre, enfin, au niveau de la position de peuple éclairé que nous ambitionnons sur ce continent⁵⁴». D'autre part, cette intervention de l'État favorise l'affirmation d'une légitimité interne au champ littéraire. D'abord parce qu'elle détermine la cooptation des membres à partir d'un principe de compétence. Tel que spécifiquement recommandé par le marquis de Lorne, pour être admis à la section de littérature de langue française de la Société royale, les membres doivent avoir publié au moins une œuvre de qualité et avoir rendu «des services éminents à la littérature canadienne⁵⁵». Si bien que la plupart de

52. Tel que défini par Bourdieu : «c'est-à-dire, entre autres choses, le monopole du pouvoir de dire avec autorité qui est autorisé à se dire écrivain [...] ou même à dire qui est écrivain et qui a autorité pour dire qui est écrivain». Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 311.

53. Au sujet des circonstances qui ont mené à la fondation de la Société royale, on consultera avec profit les articles de Victor Morin, «Les origines de la Société Royale», *Les Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 157-198, et de Séraphin Marion, «Origines de l'Institut canadien-français d'Ottawa et de la Société royale du Canada», *Les Cahiers des Dix*, n° 39, 1974, p. 47-84; de même que l'ouvrage d'Andrée Désilets, *L'Académie des lettres et sciences humaines de la Société royale du Canada*, Ottawa, La Société royale du Canada, 1997.

54. Benjamin Sulte, «La Société royale», *La Revue canadienne*, vol. 22, n° 12, décembre 1886, p. 727-728.

55. Victor Morin, «Les origines de la Société royale», *Les Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 173.

ceux qui sont retenus pour constituer l'auguste aréopage font figure de «littérateurs de profession⁵⁶» : quel que soit leur statut social, abbé, historien, avocat, etc., leur activité la plus connue et la plus importante se rapporte à la vie littéraire. En ce sens, l'essor de la Société atteste que les écrivains conquièrent une position éminente, un rôle dans la collectivité, «une raison sociale comme régulateurs de la langue, de l'esthétique et du savoir⁵⁷», pour reprendre les mots d'Alain Viala.

Dans ce contexte, plutôt que de mettre aux prises des libéraux et des ultramontains, les oppositions et les antagonismes suscités par la Société royale concernent les structures mêmes du champ, c'est-à-dire les positions qu'y occupent des individus ou des groupes placés en situation de concurrence pour la légitimité littéraire. La Société royale, en effet, regroupe des écrivains aussi bien ultramontains (Adolphe-Basile Routhier, Napoléon Bourassa, Hospice-Anthelme Verreau) que libéraux (Louis Fréchette, Benjamin Sulte, James MacPherson Lemoine). De plus, elle suscite des opposants aussi bien d'un côté (Jules-Paul Tardivel, William Chapman) que de l'autre (Arthur Buies, Marc Sauvalle).

En fait, par la cooptation, «principe de toutes les manifestations de reconnaissance⁵⁸», la Société royale met en place un processus de sélection ou d'exclusion. C'est pourquoi elle ne manque pas de provoquer diverses réactions hostiles, en particulier de la part de certains candidats évincés, comme Arthur Buies et Jules-Paul Tardivel. Aux yeux d'Arthur Buies, «la moitié des membres n'a aucun titre à en faire partie. C'est l'œuvre d'une basse et mesquine coterie qui a profité de l'ignorance du gouverneur à notre sujet, et qui fait de la soi-disant section littérature française une amplitude de la société d'admiration mutuelle⁵⁹». La palme de l'opposition revient toutefois à Tardivel, qui prend à partie la plupart des membres de ce qu'il appelle la «Société d'admiration mutuelle⁶⁰». Faucher de Saint-Maurice, Fréchette, Tassé, Legendre, Sulte et Casgrain sont tour à tour brocardés par le polémiste, qui éprouve un certain plaisir à relever dans leurs œuvres des erreurs de langue ou du plagiat. «Quand on est membre de l'Académie canadienne et qu'on se prétend gens de lettres,

56. Les vingt membres qui en 1882 forment la Section I (Littérature française, Histoire, Architecture, etc.) de la Société royale sont : l'abbé L.-N. Bégin, l'abbé L.-E. Bois, Napoléon Bourassa, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, P.-J.-O. Chauveau, Paul De Cazes, Oscar Dunn, Hector Fabre, Faucher de Saint-Maurice, Louis Fréchette, Napoléon Legendre, Pamphile Le May, James MacPherson LeMoine, Félix-Gabriel Marchand, Joseph Marmette, Adolphe-Basile Routhier, Benjamin Sulte, l'abbé Cyprien Tanguay, Joseph Tassé et l'abbé H.-A. Verreau.

57. Alain Viala, *op. cit.*, p. 43.

58. Pierre Bourdieu, «Le marché des biens symboliques», *L'Année sociologique*, n° 22, 1971, p. 70.

59. Lettre d'Arthur Buies à Alfred Garneau, 26 mai 1882. Voir Arthur Buies, *Correspondances (1855-1901)*, Montréal, Guérin, 1993, p. 157.

60. *La Vérité*, vol. I, n° 31, 25 février 1882, p. 3.

écrit Tardivel au sujet de Faucher de Saint-Maurice, on devrait se donner la peine d'apprendre au moins les éléments de la langue française⁶¹ ».

L'opposition des exclus n'est pas sans rappeler celle qu'avait engendrée l'Académie française (1635) à ses débuts et dont la *Comédie des académistes* (1637), série de croquis satiriques, en avait été la principale expression⁶². Mais, surtout, elle indique à quel point la question de la compétence, toute limitée qu'elle soit à des problèmes de norme linguistique (légiférer en matière de correction linguistique et expurger la langue québécoise des barbarismes et anglicismes), tend à suppléer la critique idéologique traditionnelle fondée uniquement sur la valeur morale et édifiançante des œuvres. De la norme morale, on assiste à un déplacement vers la norme linguistique. En témoigne, même s'il ne verra jamais le jour, le projet de la Société de réaliser un glossaire de la langue française au Québec, soit une sorte de pendant québécois du dictionnaire de l'Académie française.

La fondation de la Société royale a pour effet «de provoquer la réunion des forces en présence et de stimuler la circulation des échanges à l'intérieur du champ⁶³». En outre, elle révèle le nouvel enjeu qui sous-tend l'espace public littéraire : celui de la compétence des écrivains à l'égard de la langue française. Au sujet «de la contiguïté des champs littéraire et linguistique», Marie-Andrée Beaudet a bien montré à quel point «l'année 1880 marque un véritable tournant»: «la littérature va désormais constituer le lieu du rêve de la nation, la quête d'un statut et d'un prestige refusés à sa langue⁶⁴». De fait, l'objectif ultime de la plupart des associations littéraires au tournant du siècle consiste à défendre et à promouvoir la langue française. Fondée en 1895, «L'École littéraire de Montréal, peut-on lire dans sa Constitution, a pour principale fonction de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à la conservation de la langue française, et au développement de notre littérature nationale⁶⁵». Créé à Montréal en mars 1902, le Comité de l'Alliance française constitue pour les auteurs canadiens-français un moyen de «se tenir dans l'angle du rayonnement toujours ardent de la langue française⁶⁶». Établie à Québec en février 1902 sous le patronage de l'Université Laval, la Société du parler français au Canada entend s'attaquer aux «tendances décadentes de la langue et de la littérature» et encourager «les œuvres propres à faire du

61. *La Vérité*, vol. III, n° 39, 19 avril 1884, p. 3.

62. Voir Alain Viala, *op. cit.*, p. 29-34.

63. Marie-Andrée Beaudet, *Langue et littérature au Québec 1895-1914*, Montréal, l'Hexagone, 1991, p. 49.

64. *Ibid.*, p. 49-50.

65. *Statuts de l'École littéraire de Montréal*, Montréal, Arbour & Dupont imprimeurs-éditeurs, 1900, p. 3. Statuts publiés en 1900 mais adoptés en 1895.

66. Louvigny de Montigny, «[Conférence à l'Alliance française]», cité par Paul Villard, *Alliance française. Comité de Montréal, 1902-1942*. [sl], [sé], [sdl], p. 34.

parler français au Canada un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome et au respect de la tradition, aux exigences de conditions sociales nouvelles et au génie de la langue française⁶⁷».

Le principe de compétence qui lie la littérature à la langue demeure toutefois indissociable de la montée du nationalisme canadien-français qui marque l'époque. En 1909, le docteur Ernest Choquette estime que «l'Académie royale demeurera toujours stérile à cause de son manque d'homogénéité. La dualité de la langue, de race, de tempérament et de goût qui y règne, et qui la constitue pourtant, la voue à une perpétuelle infécondité⁶⁸». Aussi «supplie [-t-il] nos intellectuels politiques et littéraires de songer enfin à nous donner un foyer intellectuel français par la création d'une académie nationale, à Québec⁶⁹». «Pour ce qui est de notre nationalité, soutient-il, c'est dans Québec et formée d'éléments essentiellement français, recrutés dans tout le pays qu'il conviendrait d'implanter une pareille institution⁷⁰». Le projet du docteur Choquette donne lieu à des réflexions intéressantes dans *Le Canada* et *Le Nationaliste* au sujet des écrivains qui devraient composer la nouvelle académie⁷¹, sans toutefois avoir de suite immédiate. Il faudra attendre jusqu'en 1944 pour assister à l'établissement d'une Académie distincte de celle, bilingue et biculturelle, qu'est la Société royale⁷². Victor Barbeau, le maître d'œuvre de l'Académie canadienne-française, écrira alors :

N'ayons pas la naïveté d'attendre des sociétés dont les Anglo-Canadiens détiennent les clefs qu'elles voient à l'épuration, à la clarification et à l'extension de notre langue! Mieux vaut en prendre notre parti une fois pour toutes : notre douloureuse solitude ne sera jamais partagée. Ni par la France, depuis toujours étrangère à nos vicissitudes, ni par les Anglo-Canadiens qui, pour la plupart, suspectent notre authenticité et n'acceptent nos lettres de créance que contresignées du nom d'un des leurs. Quoiqu'elle ne soit pas une société patriotique — où ailleurs qu'au Québec est-on ainsi tenu de justifier sa nationalité? — l'Académie a des attaches, des liens qu'elle ne se fait pas mystère d'avouer en toutes circonstances⁷³.

La reconnaissance de leur compétence contribue à renforcer le prestige social des écrivains et leur rôle dans la collectivité. Mais ce prestige est contrebalancé par la perte d'une part de leur autonomie au profit du nationalisme. Dans le domaine associatif, le champ littéraire est ainsi le

67. Adjutor Rivard, *Bulletin du Parler français*, vol. I, 1902, p. 3.

68. Ernest Choquette, «Mal d'académie», *Le Canada*, vol. VI, n° 247, 23 janvier 1909, p. 4.

69. Ernest Choquette, «À propos d'académie», *Le Nationaliste*, vol. 6, n° 1, 28 février 1909, p. 3.

70. Ernest Choquette, «Mal d'académie», *loc. cit.*, p. 4.

71. Voir, entre autres, l'article d'Olivar Asselin, «À propos d'académie», *Le Nationaliste*, vol. 6, n° 2, 7 mars 1909, p. 1.

72. Voir Pierre Rajotte, «Les Académies : entre l'hétéronomie et l'autonomie», Pierre Rajotte (dir.), *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, p. 227-273.

73. Victor Barbeau, *L'Académie canadienne-française*, Montréal, s.é., 1963, p. 9.

lieu d'une tension permanente entre «la dynamique de l'autonomie et le maintien d'une dépendance obligée», pour reprendre l'expression d'Alain Viala.

Conclusion

Comme le précise Michel Trebitsch, l'essor des pratiques associatives est directement relié à :

l'émergence d'un espace public moderne au sein duquel l'intellectuel a une place spécifique assignée qui donne son plein sens à la création culturelle et à son autonomie relative, tout en la rapportant sans cesse à ses conditions idéologiques et politiques de possibilité et d'efficacité. Autrement dit, il n'y a pas de milieu intellectuel sans existence sinon d'un espace public du moins du modèle de l'espace public⁷⁴.

Au lendemain de la Conquête, le régime britannique favorise, par l'implantation de l'imprimerie, des journaux et de diverses pratiques associatives, l'émergence au Canada d'un espace public propice aux débats d'idées. Les Canadiens français tentent d'en profiter en fondant des associations qui établissent un nouveau rapport au pouvoir. En font foi les querelles que ces associations engendrent entre des individus qui axent leur intervention en fonction de leur compétence intellectuelle et ceux qui se réclament de leur condition sociale et de leur autorité (religieuse, politique). Mais, surtout, les Canadiens trouvent dans la Chambre d'assemblée, à laquelle ils ont accès depuis l'Acte constitutionnel de 1791, le moyen ultime d'établir un rapport de force avec le gouvernement et de défendre leur nationalité. Ce n'est cependant plus le cas après le régime de l'Union en 1840, qui les oblige à trouver un nouvel espace public où leur nationalité puisse se définir et se développer. S'ensuit alors une vogue sans précédent pour les pratiques associatives dites littéraires. Par le biais de ces associations, c'est une véritable bataille rangée pour occuper le champ littéraire qui s'engage. À Montréal, en effet, dans les décennies 1850 et 1860 en particulier, soit dans le lieu et au moment où il atteint son apogée, le phénomène associatif est largement déterminé par la lutte idéologique qui oppose libéraux et ultramontains. Cette lutte a ceci de particulier qu'elle met aux prises deux champs institutionnels externes. Avant d'être écrivains, les intervenants sont des partisans libéraux et ultramontains plus soucieux de faire avancer leur cause que de spécifier le littéraire. Si bien que d'un côté comme de l'autre, ce n'est pas tant de la littérature qu'on se préoccupe que de ses effets sur l'opinion publique.

Après la condamnation de l'Institut canadien de Montréal en 1869 par les autorités cléricales, il faudra une intervention de l'État, soit la fonda-

74. Michel Trebitsch, *loc. cit.*, p. 19.

tion de la Société royale par le marquis de Lorne en 1882, pour que s'engage réellement la lutte pour la légitimité littéraire⁷⁵. Par la cooptation de ses membres, la Société royale exerce un rôle de consécration qui soulève l'opposition de ceux qui en sont exclus. Cette lutte d'influence, qui transcende les oppositions traditionnelles entre ultramontains et libéraux, s'établit en fonction d'une certaine forme d'excellence et de compétence littéraire. Elle rend manifestes autant le consensus qui fonde la stabilité du champ littéraire notamment autour de la question de la langue, que les conflits en particulier nationalistes qui assurent le dynamisme de ses transformations. En fait, elle témoigne de la constitution d'un espace public littéraire qui tout en prenant conscience de son pouvoir propre doit malgré tout composer avec des pouvoirs extra-littéraires. Cette ambiguïté, qui caractérise bon nombre d'associations littéraires du début du xx^e siècle, s'accroîtra avec la fondation en 1944 de l'Académie canadienne-française, considérée alors comme «le point de rencontre du nationalisme politique et de l'autonomie intellectuelle⁷⁶».

75. Avant la Société royale mais sous une forme moins formelle, «l'École patriotique de Québec» a réuni dans la librairie d'Octave et de Joseph Crémazie un groupe de «spécialistes» qui se sont donné eux-mêmes leur propre code et leurs règles de fonctionnement. Des revues littéraires comme la *Revue canadienne*, la *Ruche littéraire*, les *Soirées canadiennes* et le *Foyer canadien* ont également fourni des lieux de regroupement propices à la spécification du champ littéraire de la seconde moitié du xix^e siècle.

76. René Garneau, «Géographie de l'esprit», *Le Canada*, vol. 45, n° 190, 17 novembre 1947, p. 14.